

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Février 1935

N° 2

Actualités.

Le jeu des devinettes est aujourd'hui une occupation attrayante pour les journalistes du palais. Que seront, en effet, les projets du Conseil fédéral dont le parlement sera saisi en mars prochain? Qu'il s'agisse du prix du lait, du programme financier ou des pleins-pouvoirs en vue d'imposer la déflation, tout tourne autour des questions fondamentales suivantes: politique actuelle de zigzags, ou politique systématique et méthodique de déflation ou alors défense du revenu du travail et politique économique constructive.

En ce qui concerne l'action de soutien du *prix du lait*, il semblait un moment qu'au Département de l'économie publique, l'on s'apprêtait à céder à la pression exercée par la presse dévouée à l'industrie d'exportation et que l'on préparait une baisse du prix du lait. Une mesure de ce genre serait insupportable et ruineuse non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'Etat; cela ressort des revendications de l'Union suisse des paysans relatives à l'action de désendettement. A vrai dire, on ne s'en est pas encore aperçu, dans les sphères compétentes, mais il est probable que l'on s'est rendu compte qu'un arrêté réduisant le prix du lait n'était politiquement pas supportable pour la majorité gouvernementale actuelle. C'est pourquoi l'on cherche une autre voie qui finalement aboutira néanmoins au même but.

*

Selon l'avis du Conseil fédéral, le **deuxième programme financier** doit avoir pour objet de procurer les moyens nécessaires à la réalisation des mesures votées en vue de la création d'emplois et de combler les moins-values du premier programme financier. On parle de l'imposition du sucre, des céréales et d'autres articles de consommation.

Nous contestons la nécessité d'un deuxième programme financier. Les résultats du premier programme ne sont d'ailleurs pas encore connus, car l'impôt de crise est perçu actuellement et l'im-